

Rubrique: Décisions, avis judiciaires et citations
Sous-rubrique: Ordonnance pénale
Date de publication: KABVS 19.05.2026
Visible par le public jusqu'au: 19.06.2026
Numéro de publication: GE-VS20-0000000698

Entité de publication

Ministère public du canton du Valais, Staatsanwaltschaft des Kanton Wallis, Rue des Vergers 9, 1950 Sion

Ordonnance pénale – Ho Dung Nguyen

Prévenu

Monsieur Ho Dung Nguyen
Nationalité: Vietnam
Date de naissance: 20.10.1992
Domicile: Résidence inconnue

Moyen de droit / Consultation

LE PROCUREUR DE L'OFFICE RÉGIONAL DU VALAIS CENTRAL

siégeant à Sion, le 18.05.2026, a rendu la décision suivante contre Ho Dung Nguyen, né le 20 octobre 1992 à Nghê An/Vietnam, ressortissant vietnamien, sans titre de séjour valable, marié, actuellement sans domicile ni adresse connus ;

DISPOSITIF

1. Ho Dung Nguyen est reconnu coupable d'exercice d'une activité lucrative sans autorisation (art. 115 al. 1 let. c LEI).
2. Ho Dung Nguyen est condamné à une peine pécuniaire de 20 jours-amende, avec sursis pendant 2 ans, le montant du jour-amende étant fixé à 30 francs, et à une amende de 100 francs.
3. En cas de non paiement de l'amende, celle-ci sera convertie en 1 jours de peine privative de liberté.
4. Les frais, par 300 francs sont mis à la charge de Ho Dung Nguyen.

Sion, le 18 mai 2026.

La greffière

Barbara De Corso

Il peut faire opposition à ladite ordonnance pénale dans les dix jours dès la présente publication, par déclaration écrite adressée au procureur ayant statué (art. 354 CPP).

Communiqué à Ho Dung Nguyen par la présente insertion.

Point de contact

Ministère public du canton du Valais, Staatsanwaltschaft des Kanton Wallis
Rue des Vergers 9
1950 Sion

Délai

10 jours